



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question au Gouvernement n° 2787

Texte de la question

PRIX DU LAIT

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Michel Hunault. Au nom de mes collègues du Nouveau Centre, et en particulier de notre nouveau collègue Pascal Brindeau, je souhaite interroger à nouveau le ministre de l'agriculture sur la situation des producteurs laitiers.

Monsieur le ministre, tout au long de l'année dernière et de cette année, nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur le problème du prix du lait. Aujourd'hui, des propositions très concrètes ont été présentées par le commissaire européen sur le règlement du marché laitier, en particulier pour promouvoir les contrats écrits. Les producteurs seront également encouragés à se regrouper. Enfin, un fonds de gestion de crise sera créé.

Au-delà de ces propositions, ce qui importe, c'est d'assurer le revenu des producteurs laitiers, alors que le prix du lait n'a cessé de diminuer ces dernières années. Il faut mettre en parallèle les efforts sans précédent de qualité de la production, de traçabilité, alors que par ailleurs les charges n'ont cessé d'augmenter.

Quelle sera la position de la France dans cette politique communautaire en vue de tout mettre en oeuvre pour garantir le revenu des producteurs laitiers, afin que ces propositions du commissaire européen se concrétisent pour des producteurs confrontés à la fois à des problèmes de commercialisation et aux industries de la transformation ?

Je vous remercie de l'attention qui sera la vôtre dans les discussions qui s'engagent, car il y va du devenir de la production laitière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, la position du gouvernement français, du Premier ministre et du Président de la République est très simple : il s'agit de défendre le revenu des producteurs de lait, durement touchés par la crise de 2009. Tous les moyens employés ont été et seront employés pour défendre ce revenu.

Nous sommes intervenus par l'intermédiaire d'un plan d'urgence. Depuis un an, je me bats pour une régulation du marché du lait en Europe qui permette de stabiliser les prix, et nous constatons aujourd'hui une remontée petit à petit du prix du lait, qui améliore la situation.

Qu'y a-t-il de véritablement nouveau dans le " paquet lait " présenté lundi dernier à Bruxelles par le commissaire européen Dacian Ciolos, à qui je tiens à rendre hommage devant la représentation nationale ? Le point qui est - je l'ai dit - une petite révolution pour les producteurs laitiers en France, c'est qu'ils vont enfin pouvoir se regrouper et négocier collectivement le prix du lait face aux industriels, ce qui les placera dans une position plus favorable.

Nous avons en effet obtenu, à la suite des interventions du Président de la République auprès de José Manuel Barroso et de l'implication du Premier ministre François Fillon, une modification du droit de la concurrence qui permettra aux producteurs de se regrouper pour négocier collectivement avec les grandes industries laitières. Hier, ils négociaient seuls le prix du lait face aux grands industriels. Demain, ils pourront se regrouper jusqu'à 18 000 ou 20 000, tous ensemble dans une organisation de producteurs, pour négocier de manière plus équitable et plus forte.

C'est en changeant les rapports de force dans la filière laitière française, en rééquilibrant les pouvoirs au profit du producteur, dans toutes les régions, sur tous les territoires, que nous parviendrons à défendre le revenu des producteurs de lait dans notre pays. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2787

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 décembre 2010